

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 32
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-huit et le 14 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 mars, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES.

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. FREDERIC BAMIERE, (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à MME SYLVIE PIEROT), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à MME KATY COLDER), MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à M. LAURENT ROUX), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à M. ERWAN DANIEL), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absente excusée : MME ISABELLE SEROR

M. PHILIPPE BAUMLIN a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2018/19

Objet : Convention de partenariat avec l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) et Toulouse Métropole dans le domaine « véhicules » - Adhésion de la Ville de L'Union

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, par courrier du 19 juin 2017, Toulouse Métropole a proposé à la Ville de L'Union d'adhérer, en sa qualité de commune membre, à la convention avec l'Union des Groupements d'Achat Public (UGAP) afin de formaliser un partenariat portant sur les acquisitions dans le domaine « Véhicules ».

L'UGAP étant soumise aux règles des marchés publics pour toutes les procédures, les collectivités sont dispensées de mise en concurrence et de publicité préalable lorsqu'elles achètent via cette centrale d'achat.

La convention de partenariat mise en place, d'une durée de 4 ans, offre aux signataires un suivi personnalisé ainsi que des tarifs plus attractifs que la tarification « tout client » ou la tarification « grands comptes » habituelle.

Envoyé en préfecture le 16/03/2018

Reçu en préfecture le 16/03/2018

Affiché le 16 MARS 2018

ID : 031-213105612-20180316-D2018_19-DE

Afin de préserver le tissu économique local, les constructeurs français ont décidé de répercuter vers les concessionnaires concernés une quote-part de rémunération sur les commandes en provenance de l'UGAP.

Monsieur le Maire indique que si l'offre de l'UGAP ne répond pas à une demande, la convention n'empêche en rien la passation d'un marché par la collectivité pour répondre au besoin non satisfait.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De l'autoriser à formuler l'intérêt de la Ville de L'Union auprès de la mission achats de Toulouse Métropole afin que ce co-partenariat soit soumis à l'accord de l'UGAP.
- D'approuver la convention de partenariat avec l'UGAP dans le domaine « véhicules ».
- De l'autoriser à faire toutes les diligences nécessaires pour adhérer à la convention de partenariat avec l'UGAP dans le domaine « véhicules ».

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 5 abstentions (M. JACQUES DAHAN, M. ERWAN DANIEL, M. GILLES HOURQUET, MME ELISABETH ATTELAN, M. NICOLAS COSTES)

- D'autoriser Monsieur Le Maire à formuler l'intérêt de la Ville de L'Union auprès de la mission achats de Toulouse Métropole afin que ce co-partenariat soit soumis à l'accord de l'UGAP.
- D'approuver la convention de partenariat avec l'UGAP dans le domaine « véhicules ».
- D'autoriser Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour adhérer à la convention de partenariat avec l'UGAP dans le domaine « véhicules ».

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

- Transmis le 16 MARS 2018

- Affiché le 16 MARS 2018

Pour le Maire,
et par délégation,
L'Adjoint au Maire
David ROFÉ
(H.G.)